

AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N°18 // HIVER 2011

GARDE DES Sceaux

« Il y a dans ce ministère
une œuvre d'éducation »

Michel MERCIER visite
des structures PJJ de l'Essonne. **p. 2**

JUSTICE DES MINEURS

Coordination et lisibilité

La DPJJ réunit les magistrats
et les conseils généraux. **p. 2**

AIDE À LA DÉCISION

La réforme de l'investigation

Une meilleure aide à la décision
des magistrats. **p. 3**

VOÛX

2011 : l'approfondissement

La PJJ, coordinatrice de la justice
des mineurs : un rôle réaffirmé. **p. 3**

POINTS DE VUE

Les trinômes judiciaires

Jean-Marc LAHITTE, directeur
territorial (PJJ Franche-Comté)
Sylvie FERRIER, juge des enfants
coordonnateur (Lons-le-Saunier). **p. 6**

PORTRAIT

Par-delà les murs

Bader GHEDJATI, éducateur
à l'Établissement pénitentiaire
pour mineurs de Marseille. **p. 8**



LES RESPONSABLES D'UNITÉ ÉDUCATIVE DE LA PJJ

Un nouveau métier à la PJJ

Issus de la réorganisation des services
déconcentrés de la PJJ, les responsables
d'unité éducative veillent au bon
déroulement de l'action éducative.
Placés sous l'autorité du directeur
de service, ils sont le premier niveau
d'encadrement hiérarchique
de la Protection judiciaire de la Jeunesse.
Suite pages 4 et 5



À NOTER

TÉLÉTHON

La PJJ a du cœur



Mineurs pris en charge et éducateurs de nombreux services se sont mobilisés pour récolter des fonds au profit du Téléthon. Parmi eux, l'Unité éducative de milieu ouvert de Sarreguemines a confectionné et vendu des gâteaux sur le marché de Noël de Saint-Avold. Le Service de milieu ouvert de l'Aube a vendu des pâtisseries. Six mineurs détenus à la Maison d'arrêt de Reims se sont relayés sur un tapis de course pendant 6 heures. Mineurs détenus, éducateurs et surveillants de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Laval ont fait des crêpes, vendues le lendemain sur le marché par l'association " Mieux vivre son handicap à Laval ".

NUMÉRO UTILE

Le 08victimes



Depuis 10 ans, ce numéro offre une écoute et une prise en charge globale des victimes quel

que soit le préjudice subi. Le 08victimes (le 08 842 846 37, chaque lettre correspondant à un numéro du clavier de téléphone) propose une écoute personnalisée et oriente l'appelant vers une association d'aide aux victimes au plus près de son domicile. 7 jours sur 7, de 9h à 21h (prix d'un appel local) ou 08victimes@inavem.org

GARDE DES SCEAUX

« Il y a dans ce ministère une œuvre d'éducation »

MICHEL MERCIER, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, a effectué son premier déplacement PJJ dans un établissement de placement éducatif et dans une structure d'insertion de l'Essonne le 25 novembre 2010. Après avoir visité l'Établissement de placement éducatif et d'insertion d'Épinay-sur-Orge, accompagné de Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la PJJ, il s'est rendu au restaurant d'application " Les trois Fourneaux ", aux Ulis. « *La réparation et la réinsertion doivent aller de pair*, a précisé le garde des Sceaux. *Les mineurs délinquants doivent pouvoir se reconstruire. Il y a dans ce ministère une œuvre d'éducation. Je tiens à remercier les agents de la PJJ qui exercent un métier très difficile. Ils font pleinement par-*



Le garde des Sceaux a visité un restaurant d'application de l'Essonne.

tie de la chaîne de la justice ». Rattachée à l'Unité éducative d'activités de jour de Bures-sur-Yvette, cette structure résulte d'un partenariat entre la PJJ, l'Éducation nationale et la mairie des Ulis. Les mineurs reçoivent une pré-formation de service en salle ou de cuisine. Ils préparent des formations qualifiantes. En 2009-2010, quatre mineurs ont décroché leur CAP res-

tauration. Le ministre a signé le livre d'or, soulignant la qualité de la prise en charge. Le 10 décembre, le garde des Sceaux, président du Conseil général du Rhône, était à Lyon pour célébrer les 150 ans du Prado, association partenaire de la PJJ. « *S'occuper des jeunes, c'est s'occuper de l'avenir* », a rappelé le ministre, remerciant son président, Pierre Dumont. ■

JUSTICE DES MINEURS

Plus de coordination et de lisibilité

DANS le cadre de sa mission de coordination des acteurs de la justice des mineurs, le directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse avait réuni, en 2010, les conseillers délégués à la protection de l'enfance des cours d'appel puis les magistrats coordonnateurs des tribunaux pour enfants.

La même démarche a été engagée en 2011 avec les parquets généraux. Les avocats généraux et substituts généraux chargés des mineurs ont été conviés à la DPJJ le 28 janvier. Ces rencontres, co-organisées avec la direction des Services judi-

ciaires et la direction des Affaires criminelles et des Grâces, manifestent la volonté du ministère de renforcer la coordination et la lisibilité de la justice des mineurs. Celle-ci a connu de profondes mutations, dans le cadre pénal comme dans le cadre civil.

Ces réunions avec les magistrats du siège et du parquet chargés des mineurs, ont été l'occasion pour la DPJJ de présenter les réformes et d'insister sur l'approche qualitative du traitement de la délinquance.

Ces rencontres ont également permis d'échanger sur



Les magistrats coordonnateurs à la Cour d'appel de Paris.

la mise en œuvre des trinômes judiciaires et d'aborder la coordination de l'institution judiciaire avec les conseils généraux dans la mise en œuvre des cellules de recueil et de traitement des informations préoccupantes.

En 2011, la DPJJ poursuivra ces échanges avec les magistrats et les partenaires institutionnels pour garantir la cohérence des parcours des mineurs pris en charge. ■

AIDE À LA DÉCISION DES MAGISTRATS

La réforme de l'investigation

LA CIRCULAIRE d'orientation relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) est entrée en vigueur le 2 janvier 2011.

Les prescriptions d'investigations et orientations éducatives (IOE) et les enquêtes sociales (ES) demeurent possibles jusqu'au 30 juin prochain. A compter du 1^{er} juillet 2011, seule la MJIE pourra être ordonnée. Pour mener cette réforme d'ampleur, la DPJJ a mis en place une démarche participative et de concertation (audition d'experts, groupes de travail).

La direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse a affiché clairement sa volonté de renforcer la qualité de l'aide à la décision des magis-

trats, au civil comme au pénal (premier axe de son projet stratégique national 2008-2011), pour leur permettre de prendre leurs décisions dans les meilleures conditions d'information. Mesure unique et modulable, dans son contenu et sa durée, la MJIE vise à recueillir et analyser des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire, sociale et éducative d'un mineur et de sa famille. A tout moment, le magistrat peut décider un approfondissement sur une problématique spécifique au regard de la complexité des situations. Sans caractère d'exhaustivité, 10 modules d'approfondissement ont été retenus. Les magistrats pour-



Un entretien mineur-éducateur au TGI d'Evry.

© LAURENCE CAVÉ / DPJJ-SCORE

ront, sur l'initiative ou la proposition des services, y recourir à compter du 1^{er} juillet 2011. Si les premières mesures ont pu être ordonnées par les juridictions dès le début de l'année, la mise en œuvre sera progressive. Les agents chargés de la mettre en œuvre bénéficieront d'une formation dispensée par l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse à Roubaix. ■

VŒUX DU DPJJ

2011, année de l'approfondissement

LORS DE ses vœux aux personnels de l'administration centrale, le 12 janvier, Philippe-Pierre Cabourdin a rendu hommage à l'investissement et au dévouement de l'ensemble des professionnels. A cette occasion, il a présenté le bilan du projet stratégique national 2008-2011 et les enjeux de 2012-2014. 66,4% des actions prévues avaient été conduites fin 2010. Evoquant les nombreux textes élaborés, notamment en matière d'action éducative, le directeur de la PJJ a réaffirmé la mission politique de la DPJJ dans la protection judiciaire de l'enfance. Il a rappelé que le recentrage au pénal ne concernait que les seules prises en charge, l'investigation continuant à s'exercer au civil comme au pénal (voir article



Les vœux du DPJJ le 12 janvier.

© ANNE-ÉVA AUBRE / DPJJ-SCORE

ci-dessus). C'est pour cette raison que le directeur a émis le vœu de voir porter dans le prochain projet « à la fois l'ambition d'éduquer les mineurs qui ont commis des actes de délinquance mais aussi de partager cette ambition d'éducation et d'insertion envers tous les mineurs faisant l'objet d'une décision de justice, au pénal comme au civil, avec nos partenaires de la protection de l'enfance par le rôle de coordination conféré à la PJJ et ses services par le décret du 9 juillet 2008 ». ■

À NOTER

LE CHIFFRE CLÉ

38

C'est le nombre de conventions d'audits conjoints signées avec les 100 conseils généraux depuis 2009. 50 audits conjoints ont d'ores et déjà été réalisés à ce jour et 136 auditeurs ont été formés (parmi lesquels 30 des conseils généraux) pour auditer les services et établissements publics et associatifs.

PRIX INITIATIVES JUSTICE

Des personnels PJJ primés



© CAROLINE MONTAGNE / DICOM

Les prix Initiatives Justice ont réuni, pour cette première édition, près de 190 personnels de justice autour de 72 dossiers dont 20 portés par les services de la PJJ. L'équipe de la section "gestion de la mobilité des personnels et suivi des applications informatiques" (RH4) a ainsi été récompensée, place Vendôme le 15 novembre, dans la catégorie "Innover au bénéfice de l'institution" pour la numérisation des dossiers relatifs à la mobilité annuelle.

Boris Papin, directeur du service territorial éducatif et d'insertion du Val-d'Oise, et Samuel Saintobert, éducateur PJJ, ont, quant à eux, été primés pour leur "Passport pour l'insertion", espace dédié créé sur Internet, où le mineur, en lien avec l'éducateur référent, stocke et organise tous les documents relatifs à son parcours d'insertion.

Le directeur de la PJJ a félicité les lauréats et encouragé les participants à partager leurs initiatives dans le cadre de l'action d'éducation dans le cadre pénal.

INTERNET

Justimemo



NOUVEAU ! Une plateforme multimédia sur la justice. JUSTIMEMO s'adresse à un large public pour permettre de mieux connaître et comprendre l'organisation et le fonctionnement de la justice en France. Des fiches thématiques, des vidéos et des interviews peuvent être envoyées ou téléchargées. Cet outil dynamique consacre plusieurs documents à la justice des mineurs (procédures, sanctions, suivre une affaire concernant un mineur, métiers et concours). JUSTIMEMO est accessible à partir du site www.justice.gouv.fr. ■

DANS LES TEXTES

C'est la circulaire du 2 février 2010 qui porte création des responsables d'unité éducative. Premier niveau d'encadrement à la Protection judiciaire de la Jeunesse, le responsable d'unité éducative (RUE) est placé sous l'autorité du directeur de service ou de l'établissement auquel il est rattaché.

Il exerce la direction pédagogique et administrative de son unité, encadre l'équipe éducative et garantit la prise en charge des mineurs placés sous mandat judiciaire.

Les responsables d'unité éducative n'exercent pas eux-mêmes de mesure éducative. Chargés de fonctions d'encadrement et d'animation, ils relèvent de l'article 10 du décret du 25 août 2000 et bénéficient ainsi d'une amélioration de leur régime indemnitaire.

Trois corps de catégorie A peuvent postuler sur des postes de RUE : les chefs de service éducatif (CSE), les professeurs techniques (PT) et les conseillers techniques de service social (CTSS). Pour accéder au métier de RUE, trois conditions doivent être remplies :

- faire acte de candidature et répondre au profil du poste choisi,
- avoir suivi la formation préparatoire à la prise de poste,
- être nommé après avis de la CAP compétente.

Les responsables d'unité éducative bénéficient d'une formation préparatoire spécifique conçue par l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse à Roubaix sous forme de plusieurs modules d'une durée totale de 25 jours.

Pour en savoir plus sur les autres métiers de la Protection judiciaire de la Jeunesse : www.justice.gouv.fr (rubrique Métiers).

LES RESPONSABLES D'UNITÉ ÉDUCATIVE

Un nouveau métier à la PJJ

Issus de la réorganisation des services déconcentrés de la PJJ, les responsables d'unité éducative de l'action éducative. Placés sous l'autorité du directeur de service, ils sont le premier niveau de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

« *IL FAUT être organisé pour être responsable d'unité éducative (RUE), être un bon gestionnaire du temps, du sien et de celui de toute l'équipe éducative* », souligne Laurence Cugnet, RUE depuis septembre 2010 à l'Unité éducative d'hébergement collectif de Douai, un foyer pouvant accueillir douze mineurs de 13 à 18 ans. Entre les agendas des éducateurs (planning des services et des congés) et ceux des mineurs placés (stages, scolarité, formations, audiences, rendez-vous de médecins) à accorder, Laurence vit, un calendrier dans la tête. Une unité éducative correspond au lieu de prise en charge des mineurs, au sein d'un établissement de placement éducatif (EPE) ou d'un service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO). Les missions sont les mêmes mais s'adaptent en fonction du cadre dans lequel elles s'exercent. Si elle ne met pas en œuvre de mesures, tâche dévolue aux éducateurs, la responsable travaille au cœur du foyer.

Pour cette ancienne éducatrice, endosser les habits de RUE n'est pas allé de soi. « *J'ai conservé quelques réflexes, reconnaît la jeune femme. Mais mon rôle est désormais de coordonner et d'animer l'équipe éducative.* La mission principale des RUE consiste à garantir le bon déroulement de l'action éducative pour chaque mineur confié. « *Je dois m'extraire du quotidien pour le réin-*



Marie-Jo Jorda, RUE à l'UEMO de Villeurbanne, avec deux éducatrices de son unité.

scrire dans une perspective globale ».

Le responsable d'unité éducative est, à la Protection judiciaire de la Jeunesse, le premier échelon d'encadrement. « *Je suis le maillon hiérarchique entre l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, infirmière) et mon directeur de service. Je conduis, anime, évalue et rends compte de l'activité de l'unité ; le directeur est le garant du parcours éducatif des mineurs placés à l'unité éducative d'hébergement collectif de Douai et celle de Raismes* ». Le directeur de service définit les objectifs, le RUE trouve les ressources nécessaires pour les atteindre. Le côté multi-casquettes du métier sied à Laurence Cugnet. « *Aucune journée ne se ressemble !* ». En plus de diriger son équipe, un responsable d'unité éducative prend connaissance des ordonnances des magistrats et les affecte aux éducateurs, accueille les mineurs, assure les conditions matérielles nécessaires à leurs besoins. Il participe également à l'élaboration du budget de son unité, valide et transmet les

rapports aux magistrats. Il appartient aussi au RUE de développer le réseau de professionnels. « *J'initie les projets éducatifs et mets en place le dispositif d'accueil-accompagnement dans un but constant d'amélioration de la prise en charge des mineurs qui nous sont confiés* ».

SAVOIR DÉFINIR LES PRIORITÉS

Conduire les investigations (mesure judiciaire d'investigation éducative, voir p. 3), mettre en œuvre les mesures éducatives (réparation, liberté surveillée, mise sous protection judiciaire), les peines (contrôle judiciaire, suris avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, stages de citoyenneté) et les sanctions éducatives (stages de formation civique), tel est le quotidien des éducateurs exerçant en unité éducative de milieu ouvert (UEMO). « *Notre responsable d'unité éducative, c'est un peu notre garde-fou*, confie Caroline Marin et Séverine Garret-Flaudy-Salhi, éducatrices à l'UEMO de Villeurbanne (Rhône). *Son regard nous apporte de la hauteur par*

Suite de la page 1

Judicative veillent au bon déroulement
u d'encadrement hiérarchique de

rapport à un cas complexe. Elle recentre les objectifs ». Marie-Jo Jorda a été, tour à tour, éducatrice en foyer puis en insertion, éducatrice en dispositif relais dans le cadre d'une mise à disposition sept ans à l'Education nationale, formatrice et chef de service fonctionnel. Au total, trente ans d'expérience à la PJJ très utiles à ses nouvelles fonctions de RUE depuis septembre 2010. Disponible, sa porte reste ouverte sauf quand elle lit ou rédige (rapports au magistrat, courriers divers). « *Tout écrit de l'équipe transite par moi avant transmission. Ce travail de validation me prend une à deux heures par jour* ».

L'unité qu'encadre Marie-Jo Jorda est composée de sept éducateurs titulaires, d'une secrétaire, d'une assistante sociale, d'une psychologue à temps partiel sur le service et à la Maison des Adolescents et d'un intervenant psychiatre. « *Il est essentiel de prendre le temps de penser à plusieurs pour avoir une vision globale des situations et mettre ainsi en œuvre une prise en charge*

de qualité », souligne-t-elle. Tous les deux mois, Marie-Jo Jorda consacre deux heures à chaque professionnel pour faire un point sur l'évolution des 25 mineurs qu'il suit. Une fois par semaine, elle anime une réunion d'étude de situations et, tous les quinze jours, une réunion institutionnelle avec son directeur du STEMO Lyon Est, à la tête également de l'UEMO de Vaux-en-Velin.

DES CHEFS D'ORCHESTRE DU QUOTIDIEN

Hors ces temps formels, la RUE est quotidiennement sollicitée par son équipe : questions sur la situation d'un mineur, demandes de congés, évolution de carrière, etc. « *Je m'efforce d'être au cœur du travail avec les éducateurs et au plus proche du parcours des mineurs* ». Pour ce faire, en lien avec sa direction, la responsable effectue un important travail de recherche de partenaires pour concrétiser le projet de chaque mineur suivi par l'unité.

C'est elle qui porte le dispositif accueil-accompagnement, tisse des liens avec les maisons de justice et du droit, veille à ce que les professionnels s'engagent dans l'animation de l'expo 13-18. « *Je ne vois pas mes journées passer, constate Marie-Jo Jorda. Les*



Maité Brunet, RUE à l'UEAJ de Saint-Jean-le-Blanc, en entretien d'accueil.

tâches sont multiples. Un RUE doit savoir définir les priorités ». Pour Maité Brunet, le choix de devenir RUE a été naturel. Précédemment chef de service éducatif fonctionnel (CSEF) à l'Unité éducative d'activités de jour (UEAJ) de Saint-Jean-le-Blanc (Loiret), elle travaille à la PJJ depuis 1977. Elle est "passée" RUE dès la première vague de nominations le 1^{er} mars 2010. « *En tant que CSEF, j'avais des délégations de mon directeur qui n'étaient pas toujours facilement repérables, explique-t-elle. Je suis maintenant identifiée comme première responsable hiérarchique. Cela me donne une légitimité désormais clairement définie à l'interne comme auprès des partenaires* ».

En UEAJ, unité dédiée à l'insertion des mineurs, « *l'une des spécificités c'est le tissage constant d'un réseau de partenaires. Mes relations sont quotidiennes avec l'Education nationale, l'association Agir-ABCD, la Mission locale de l'Orléanais et les entreprises locales accueillant les mineurs en stages. Cela suppose pour moi de bien connaître les possibilités d'orientation et les dispositifs d'insertion et de développer sans cesse le réseau* ».

Pour les mineurs de plus de 16 ans qui bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle, c'est la

RUE qui signe la convention, après s'être assurée que les droits du mineur stagiaire seront respectés (nombre d'heures, conditions de travail et de sécurité).

Comme en milieu ouvert ou en hébergement, le RUE en insertion assure la qualité de la prise en charge éducative. Chef d'orchestre du quotidien, Maité Brunet établit les emplois du temps des mineurs et ceux des sept membres de l'équipe éducative, stagiaires compris. « *Les mineurs ont des plannings individualisés, adaptés à leur évolution et leurs besoins en termes d'acquisitions de savoirs, en fonction de leur projet* ». De nombreux ateliers pré-professionnels (restauration, second œuvre bâtiment) ou socialisants (pratiques artistiques, sports, préparation à un entretien d'embauche) sont, en outre, proposés aux mineurs de l'UEAJ de Saint-Jean-le-Blanc.

« *Mon travail en tant que RUE consiste à impulser et réguler la mise en œuvre des projets pour chaque mineur. Cette régulation se fait avec tous mes interlocuteurs : l'équipe éducative, nos partenaires, les mineurs et leur famille* », conclut Maité Brunet. Et ce, dans l'objectif commun à tous les responsables d'unité éducative : garantir la qualité et la cohérence des prises en charge. ■

Les RUE en quelques dates

LA MISE en place des RUE a été l'un des projets majeurs de la PJJ en 2010. Leur création découle de la nouvelle architecture des services déconcentrés de la PJJ, certains services devenant des unités. Les premiers RUE ont pris leurs fonctions le 1^{er} mars 2010. 288 RUE sont installés au 1^{er} janvier 2011. ■



Laurence Cugnet, RUE à l'UEHC de Douai, avec son directeur de service.

À NOTER

CONCOURS JUSTIMAGES

La Justice
vue par ses élèves

© CAROLINE MONTAGNÉ / DICOM

Le ministère de la Justice et des Libertés a organisé un concours photos ouvert aux élèves des écoles nationales de la magistrature, des greffes, de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. Les candidats disposaient d'une grande liberté de traitement pour retranscrire en images leur vision de la justice. Pour l'ENPJJ, c'est Raël Fleury, directeur stagiaire de la 19^e promotion, qui a été primé pour "La justice des hommes". Lors de la remise des prix le 20 janvier à la Chancellerie, chaque lauréat s'est vu remettre un cadre photo numérique et a visité l'hôtel de Bourvallais ainsi que la colonne Vendôme.

25 MARS

Des cinés, la vie ! 2011

Cette opération vise à sensibiliser à l'image les mineurs pris en charge par la Protection judiciaire de la Jeunesse. L'objectif est d'ouvrir le débat autour de thèmes de société et de cinéma. Cette année, les participants ont visionné 12 courts métrages sur le thème "Héritage(s)" et ont voté pour leur film préféré. Les jeunes jurés remettront le trophée 2011 au réalisateur lauréat le 25 mars à la Cinémathèque française à Paris. 750 mineurs issus de 166 structures ont participé à l'édition précédente.

LES TRINÔMES JUDICIAIRES

« Coordonner les acteurs judiciaires et éducatifs »

Jean-Marc LAHITTE, directeur territorial de la PJJ Franche-Comté

LES TRINÔMES judiciaires ont été instaurés par la circulaire du 22 juillet 2010. Ils permettent de mieux individualiser la réponse pénale dans l'intérêt de mineurs dont le parcours de délinquance compromet gravement leur avenir en même temps qu'il porte atteinte à l'ordre public. Constitués d'un ou plusieurs juges des enfants, du procureur de la République ou du substitut chargé des mineurs, du directeur du service territorial éducatif de milieu ouvert, ils visent à mieux coordonner les acteurs judiciaires et éducatifs. La direction territoriale a signé en octobre et novembre derniers un protocole avec les cinq juridictions de Franche-



© D.P.R.

Comté (Montbéliard, Belfort, Besançon Lons-le-Saunier, Vesoul). Je souhaitais formaliser les bonnes relations existantes. Les personnes changent mais il faut de la continuité au sein des instances. Les critères de choix des mineurs suivis dans le cadre

du trinôme varient d'une juridiction à une autre et sont fonction des priorités partagées. C'est un outil d'analyse d'informations destiné à améliorer les situations les plus difficiles (cinq par juridiction en moyenne), à éviter les ruptures et co-construire des parcours cohérents, à plus ou moins long terme, pour les mineurs pris en charge. Et tout cela dans le respect du pouvoir du parquet, de l'indépendance du juge des enfants et de l'autonomie des services de la PJJ dans la conduite de l'action éducative. Les trinômes inscrivent pleinement la DPJJ dans son rôle de coordinatrice de la justice des mineurs. ■

« Une instance d'information et non de décision »

Sylvie FERRIER, juge des enfants coordonnateur à Lons-le-Saunier

LA SIGNATURE du protocole en novembre 2010 a été très bien accueillie. Magistrats du siège et du parquet y étaient très favorables. Il faut dire que nous avons créé des réflexes de transversalité depuis plusieurs années : création d'un collectif des avocats pour mineurs en 1997, travail interdisciplinaire (police, gendarmerie, magistrats et psychologue PJJ), via l'association Ogevim depuis 1998, et enfin création d'une cellule de veille mineurs (magistrats, police, gendarmerie et services PJJ) en mars 2010. Cette dernière

instance nous permet d'être en alerte sur certaines situations et facilite les passerelles entre le civil-pénal. Les réunions du trinôme ont lieu une fois par trimestre et concernent actuellement six mineurs réitérants ou récidivistes. Nous en sommes au stade de l'élaboration et travaillons, en ce moment, avec la DTPJJ sur les modalités de la notification au mineur et à sa famille, pour que celle-ci, réalisée par le directeur de service de la PJJ, revête un sens éducatif. Le trinôme est une instance d'information et non de décision. Les autres membres m'apportent un éclairage très utile, mais c'est bien à moi, juge des enfants, qu'il revient de trancher. Même si nous sommes une



© D.P.R.

petite juridiction avec 518 mineurs mis en cause en 2010 et un tribunal pour enfants saisi pour 195 mineurs, cette instance tripartite présente un intérêt essentiel. C'est un outil de prévention de la récidive et de construction de parcours cohérents des mineurs. ■

Glossaire

DTPJJ : directeur territorial de la Protection judiciaire de la Jeunesse

TGI : tribunal de grande instance

SUD-EST AU CŒUR DE L'HIVER

Les douze mineurs placés à l'EPE de Martigues (Bouches-du-Rhône) apportent leur aide aux équipes du SAMU social de la Croix Rouge, en triant et distribuant, une demi-journée par semaine, des vêtements et des colis alimentaires. Ils participent également au service de la soupe populaire pendant la période hivernale. Cette action, bénévole et humanitaire, mise en place dans le cadre du dispositif accueil-accompagnement, permet aux mineurs de réaliser une action concrète en direction de familles en situation de précarité.

ILE-DE-FRANCE/OUTRE-MER RÉNOVE LA POLICE !

Quatre mineurs en préformation au Chalet, rattaché à l'UEAJ de Bures-sur-Yvette (Essonne), ont rénové une partie des locaux du commissariat d'Evry. A la livraison du chantier, les adolescents ont été reçus à l'Hôtel de police le 25 janvier et ont reçu la médaille de la Police nationale ; distinction honorifique symbolique pour ces adolescents. Le Chalet propose des stages de découverte des métiers du bâtiment de quinze jours ou accompagne durant plusieurs mois les mineurs dans la construction de leur projet scolaire ou professionnel.

GRAND-NORD LES PRÉJUGÉS KO

Quatre mineurs du CEF de Beauvais (Oise) ont été placés en situation de non-voyants le 1^{er} décembre. Avec la Fédération française des Sports de contact et deux déficients visuels, ils ont participé à un entraînement de boxe, bandeau sur les yeux.

Respect des règles et de l'adversaire, dépassement de soi, les adolescents ont été, par le biais de cette activité sensibilisés au handicap. Les mineurs ont ensuite partagé un repas " à l'aveugle " avec les organisateurs. Ils ont ainsi pu changer leur regard sur les personnes handicapées.

CENTRE SPORT ÉTUDES



© SEBASTIEN ARNAULT / DIRPJJ CENTRE

Depuis trois ans, des étudiants de la licence professionnelle " développement social et médiation par le sport " à la faculté de sports d'Orléans proposent aux mineurs PJJ de la région de profiter de leurs installations pour des journées de pratiques sportives. Ce partenariat avec la DTPJJ Loiret/Eure-et-Loir permet aussi aux étudiants d'effectuer un stage de trois mois au sein d'un service PJJ de l'agglomération. Cette collaboration a notamment débouché en 2009 sur le recrutement de deux étudiants en tant qu'éducateurs sportifs contractuels.

SUD-OUEST CHANTIERS ÉDUCATIFS

Le CEF de Moissannes et l'intercommunalité du Noblat (Haute-Vienne) se sont réunis le 1^{er} décembre, pour mettre en place de nouveaux projets. En présence de quatre élus et du président de l'intercommunalité, des chantiers éducatifs ont été planifiés pour 2011 : réhabilitation de monuments, maintenance, entretien de lieux publics et d'espaces verts. En contrepartie de leur

SUD SUR LES ONDES

Pour la deuxième année consécutive, neuf mineurs pris en charge à l'atelier radio du STEI de Montpellier ont réalisé des critiques radiophoniques des courts métrages sélectionnés pour la version locale du Festival national du film d'éducation d'Evreux. Accompagnés de leurs éducateurs, ils sont venus présenter leurs réalisations dans le cadre de la projection des films. En parallèle, un décrochage de " Radio Clapas ", une radio associative, a été organisé. Les mineurs ont eu libre antenne et ont animé le direct pendant une heure.

© AMÉLIE LE GOUPILOIRPJJ SUD



travail, les mineurs placés au CEF se verront offrir l'accès aux structures culturelles et sportives des communes concernées. Six conventions ont été signées en 2010.

GRAND-OUEST RENNES CITOYENNE

Une convention ville/DTPJJ (Ile-et-Vilaine/Côtes-d'Armor) a été signée à l'issue du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Rennes, le 23 novembre. Son inscription dans les politiques publiques développées sur le territoire permet de renforcer l'action d'éducation menée auprès des mineurs qui lui sont confiés dans un cadre pénal. L'an dernier, la ville de Rennes a accueilli dans ses services (jardins, bâtiments, bibliothèque) des mineurs ayant une mesure de réparation pénale ou une peine de travail d'intérêt général à effectuer.

GRAND-EST IDENTITÉ ARTISTIQUE

Les mineurs placés à l'EPE de Laxou à Nancy ont suivi, du 20 au 21 décembre, un stage artistique organisé grâce à un financement de la DRAC de Lorraine. Ils ont découvert la culture hip-hop, par le biais d'échanges avec l'association partenaire, puis réalisé une fresque murale à l'EPE. De la

maquette à la finalisation de l'œuvre, ils ont appris les techniques de dessin, mais également les règles de sécurité et de légalité inhérentes à cet art. L'occasion pour eux de donner une identité à leur lieu de placement.

CENTRE-EST AU CARREFOUR DE L'EUROPE

Pour la troisième année consécutive, sept mineurs de l'EPE de Bourg-en-Bresse (Ain) sont partis, du 19 au 24 décembre, à la découverte de Strasbourg, capitale de l'Europe. Destiné à sensibiliser les adolescents à la citoyenneté, ce séjour leur a permis de découvrir les institutions européennes. Ils se sont également rendus au camp de concentration du " Struthof " pour un travail sur le devoir de mémoire. ■

Glossaire

CEF : centre éducatif fermé
DRAC : direction régionale des Affaires culturelles
DTPJJ : direction territoriale de la PJJ
EPE : établissement de placement éducatif
EPM : établissement pénitentiaire pour mineurs
PJJ : protection judiciaire de la jeunesse
SPIP : service pénitentiaire d'insertion et de probation
STEI : service territorial éducatif d'insertion
UEAJ : unité éducative d'activités de jour

BADER GHEDJATI, EDUCATEUR EN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS

Par-delà les murs

Bader Ghedjati prend en charge les mineurs détenus de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de La Valentine à Marseille.

« *Nous DEVONS être capables d'éduquer quel que soit le lieu. Tout peut et doit être tenté, y compris en milieu carcéral* ». Avec le soleil du Sud dans la voix, Bader Ghedjati affirme haut et fort que l'éducatif doit prendre ses quartiers en détention. Dès son plus jeune âge, l'éducateur est habité par « *l'envie d'aider* ». D'une adolescence passée dans les quartiers Nord de Marseille, il conserve l'image de certains copains qui ont versé dans la délinquance. Mais il garde aussi le souvenir d'éducateurs de prévention qui lui proposaient des activités sportives le mercredi.

«
Du contenu
dans le
contenant
»

Cette implication l'a marqué, lui qui s'en sortait bien à l'école et a mené à terme sa formation commerciale. Diplôme en poche, il aurait pu s'éloigner des cités et se tourner vers un autre environnement. Son désir d'influer positivement sur l'avenir des jeunes et la société qui l'entoure a été le plus fort. « *Après plusieurs mois dans la vente, j'ai voulu donner plus de sens à ma vie, m'engager. C'est là que j'ai connu la PJJ* », confie-t-il avec l'œil pétillant de ceux qui ont trouvé leur vocation.

Tour à tour animateur socio-culturel, médiateur-prévention, puis co-fondateur d'une association de développement urbain de nouveaux espaces sociaux, Bader Ghedjati décide de passer le concours d'éducateur. Dès 2007, il choisit d'être affecté en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM). Celui de Meyzieu dans le Rhône, le premier à avoir ouvert, puis à La Valentine à Marseille pour se rapprocher de sa famille.

Dossier individuel du mineur incarcéré, fiches de suivi, très vite l'éducateur élabore et met en place des outils qui seront repris, au titre du partage des bonnes pratiques, par d'autres EPM.

Pour ses collègues, Bader c'est « *un leader qui déborde d'idées et d'énergie* ». Selon ce bouillonnant éducateur, il est tout à fait possible de concilier sanction et action éducative dans un but d'insertion et de prévention de la récidive. Dès qu'il le peut, Bader établit un lien avec l'extérieur : organisation d'une formation avec un pizzerolo, partenariat avec les musées de la ville et le théâtre off de Marseille, invitation d'une



© JEAN-ROMAIN PINGUET / DIRP-JI SUD-EST

compagnie de théâtre locale dans les murs. « *On peut monter des projets éducatifs en milieu carcéral. Ici, encore plus qu'ailleurs, il faut mettre du contenu dans le contenant* ». Son esprit d'initiative, il le met aussi au service du binôme qu'il forme avec un surveillant de l'Administration pénitentiaire. « *Nous formons une équipe. Chacun soutient le travail de l'autre tout en préservant sa culture professionnelle* ». Les rôles sont clairement définis. « *Les surveillants gardent, nous édu-*

quons ». Pas de confusion possible. Les éducateurs détiennent toutes les clés de l'unité de vie, sauf celles des cellules. Le contact avec les jeunes détenus n'est pas toujours aisé. « *Le discours doit être vrai, sans complaisance et respectueux. Il faut gagner la confiance du mineur, lui redonner l'estime de lui et briser la spirale de la violence* ». Jamais lassé, cent fois sur le métier Bader Ghedjati remet son ouvrage. « *Rien n'est jamais acquis. Chaque jour est un défi* ». ■

